Lettre de Madame Le Recteur:

Madame, Monsieur,

Face à la situation évolutive de l'épidémie de Coronavirus, nous vous invitons à consulter très régulièrement la liste des zones d'exposition au virus sur le site gouvernemental : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

L'objectif est qu'aucune personne (élève ou personnel) ayant séjourné ou traversé une zone d'exposition ne réintègre nos établissements ce lundi matin.

_Concernant les personnels (intervenant dans l'établissement) :

Sur les recommandations du Ministère des solidarités et de la santé,

Les personnels, dès lors qu'ils reviennent d'une zone d'exposition, ne doivent pas réintégrer leur lieu de travail. Ils peuvent avoir recours au travail à distance ou bénéficier d'un arrêt de travail et d'indemnités journalières sans délai de carence jusqu'à 20 jours sur justificatif fourni à l'agence régionale de santé. Ainsi, nous vous demandons de les contacter par le moyen qui vous semble le plus adapté avant la rentrée en demandant au personnel de se signaler auprès de vous.

_Concernant les élèves :

Sur les recommandations du Ministère des solidarités et de la santé, les enfants revenant d'une zone d'exposition ne doivent pas être envoyés et accueillis dans les crèches, écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi, nous vous recommandons de contacter élèves et/ou familles en amont par le moyen qui vous semble le plus adapté (ENT, mail, SMS).

Nous vous demandons également d'afficher le plus rapidement possible, en tout état de cause avant la rentrée des classes, l'affiche jointe. Nous rappelons que les parents maintenus à domicile peuvent bénéficier d'un arrêt de travail et indemnités journalières sans délai de carence jusqu'à 20 jours sur justificatif fourni à l'agence régionale de santé.

_Continuité pédagogique :

Quant à la*continuité pédagogique*, nous vous remercions de faire le maximum pour permettre aux élèves absents de poursuivre leurs apprentissages, comme vous le faites très régulièrement en d'autres circonstances (ENT / Mail). Si nécessaire, le CNED Académie numérique a ouvert temporairement un service de continuité du service éducatif. Nous vous communiquerons une fiche pratique reprenant ces éléments très rapidement.

Voyages scolaires :

Les voyages scolaires devant être annulés ou reportés, sont ceux qui prévoient un séjour ou une escale dans une zone d'exposition. Pour toutes questions à ce sujet, je vous invite à contacter mon cabinet à **ce.recteur@ac-lille.fr**.

Reportages / communication :

En raison des circonstances très particulières, nous vous demandons de saisir le service communication à l'adresse ce.communication@ac-lille.fr ou au 03.20.15.60.77 pour toute demande presse. Pour votre information la plus complète, le gouvernement a mis à disposition une foire aux questions, reprenant de nombreuses questions ou situations, n'hésitez pas à la consulter : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus Si vous ne trouvez pas de réponse à votre question, vous pouvez contacter le numéro vert 0 800 130 000 (appel gratuit). Exceptionnellement, et au vue du caractère évolutif de la situation, et pour assurer une rentrée dans les meilleures conditions, nous serons éventuellement amenés à revenir vers vous d'ici lundi.

Je vous remercie de votre vigilance et de votre collaboration.

Valérie CABUIL ***Cabinet du recteur***